



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lois

Question écrite n° 98059

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à Mme la ministre des sports de lui donner des indications sur les initiatives qu'elle compte prendre dans le cadre de la « délégitifération » annoncée par le chef de l'État pour le second semestre de l'année 2011.

Texte de la réponse

La « délégitifération » annoncée par le Président de la République, a pour objectif essentiel d'alléger les contraintes administratives, qu'elles soient législatives ou réglementaires, qui pèsent tant sur les acteurs de l'économie - entreprises, artisans, agriculteurs, professions libérales - que sur les collectivités territoriales. Le ministère des sports veille pour sa part à ce que l'abrogation de dispositions législatives ou articles du Code du sport qui seraient rendus inutiles ou sans objet par l'édiction de nouveaux textes ou dont le caractère obsolète ne permettrait plus la bonne application, puisse être soumise, le cas échéant, au vote du Parlement.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98059

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2011, page 416

Réponse publiée le : 15 mai 2012, page 3975